

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL)
Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)
Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Madame PONCET
Monsieur MARINO MORABITO

Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2024.03.29

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

(Rapporteur : Jean-Pierre BLANC)
Nomenclature : 8.1 Enseignement

Le règlement intérieur des accueils périscolaires fait l'objet, chaque année, d'une mise à jour afin d'y intégrer les évolutions réglementaires ou d'organisation des services.

Reception en préfecture
001-210100046-20240614-DEL_2024_03_29-DE
Date de télétransmission : 19/06/2024
Date de réception préfecture : 19/06/2024 |

Pour l'année scolaire 2024-2025, les modifications du règlement intérieur portent sur les modalités suivantes :

- Les modalités de réservation, compte tenu du mode gestion en repas livrés, à compter de septembre 2024 ;
- La création d'une commission « menu » constituée de représentants de la Ville (élus, techniciens), de parents d'élèves, du prestataire du marché public. L'objectif de cette commission est de proposer des améliorations dans la qualité des prestations servies, l'organisation des services, l'environnement des repas et dans le cadre des animations nutritionnelles.

La Commission Municipale **Action Éducative et Vie Scolaire**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **par 26 voix pour et 2 voix contre (groupe Ambérieu Citoyenne)**, DÉCIDE :

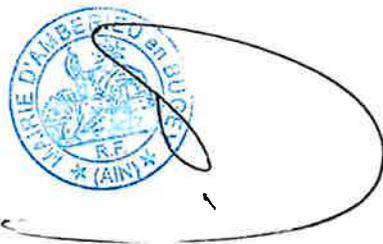
1. **D'ACCEPTER** le nouveau règlement intérieur joint en annexe, pour l'année 2024-2025, tel que modifié ci-dessus et applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur mis à jour ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **21 JUIN 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240614-DEL_2024_03_29-DE
Date de télétransmission : 19/06/2024
Date de réception préfecture : 19/06/2024